



## Un sans-papier peut-il porter plainte sans menace d'expulsion ?

Par **lune971**, le **12/02/2016** à **06:06**

Bonjour,

J'aimerais obtenir une réponse concernant un problème que rencontre une personne se trouvant dans une situation irrégulière.

En effet cette personne est sans-papiers et s'est fait arnaquer par un tiers qui lui a escroqué de l'argent. Pour pouvoir déposer son dossier de demande à la préfecture, la personne a eu recours à ce tiers qui lui a déclaré que, contre un échange d'argent, il lui ferait une promesse d'embauche. Elle a payé mais le tiers ne lui a jamais donné les documents dont elle avait besoin.

Aujourd'hui elle souhaite porter plainte contre ce tiers et obtenir réparation du préjudice subi mais elle se heurte à plusieurs interrogations :

- étant sans-papiers elle risque d'être condamnée pour présence irrégulière sur le territoire français et d'être expulsée,
- elle risque d'être poursuivie pour faux et usage de faux.

Merci pour l'aide que vous m'apporterez.

Cordialement,

Par **amajuris**, le **12/02/2016** à **10:07**

bonjour,  
même en situation irrégulière un étranger peut déposer une plainte.  
mais comme elle s'est fait escroquer dans le cadre d'une "combine" à la légalité douteuse, je crains que la plainte soit classée sans suite et que cela se retourne contre elle.  
salutations

Par **lune971**, le **13/02/2016** à **14:02**

Merci pour votre réponse amatjuris

Par **Ranialuna**, le **15/08/2017** à **00:03**

Bonjour, je suis sans-papiers. Une amie française a été condamnée à ne recevoir ses enfants qu'en présence d'une personne tierce. Cette personne doit fournir une attestation sur l'honneur et une copie de sa pièce d'identité. Pourrais je l'aider, j'ai mon passeport valide.  
Merci.

Par **amajuris**, le **15/08/2017** à **08:55**

bonjour,  
si vous êtes en situation irrégulière, il vaut mieux éviter que vous établissiez cette attestation.  
mais rien ne vous interdit de le faire.  
salutations

Par **Ranialuna**, le **15/08/2017** à **18:33**

Merci beaucoup amatjuris. J'eviterais. Je suis sans-papiers.

Par **Juliette3438**, le **16/08/2017** à **01:03**

bonsoir,

elle ne risque pas d'être poursuivie pour "faux et usage de faux" puisque la magouille n'en est restée qu'au niveau d'une intention.

Pour le reste, je suis de l'avis de Amatjuris.

De plus, que pourrait-elle faire ? Il n'y a aucune preuve qu'elle a donné de l'argent, non ? surement donné en espèces... Sans preuves... pas la peine de porter plainte.

CDT.

Par **Tifaxx**, le **31/03/2018** à **00:02**

Bonjour,

Je suis, avec mon mari, en situation irrégulière et on loue un appartement avec contrat de bail. Le bailleur nous harcèle car on a pas de papier, elle nous fait du chantage et, dernièrement, elle m'a tapée et m'insultée car elle veut me sortir avant la fin du contrat. Est-ce que je peux porter plainte ? J'aurai pas des problème ? J'ai fait deux fausses couches à cause du stress qui m'a porté. Je suis déçue, aidez-moi s'il vous plaît, avec votre avis, ai-je le droit d'arrêter de la payer tant qu'elle veut me sortir avant la fin du bail, pour trouver ailleurs ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **31/03/2018** à **00:19**

Bonsoir,

Vous avez un bail donc vous êtes tranquilles tant qu'il est en cours, à moins que vous l'ayez obtenu en trichant sur votre situation ou grâce à de faux papiers, ce qui permettrait au bailleur de vous attaquer en justice.

Par **Tifaxx**, le **31/03/2018** à **00:30**

Bonsoir non c pas par faux papiers ni rien la première fois on a été sans contrat un jour elle avait un problème avec la banque et un groupe de saisie veulent prendre la maison et après elle a peur de impôt parce que elle déclare qu'elle est vide c'est pour ça on a de la chance de nous a fait un contrat de bail avec passeport

Par **Wamikdou**, le **30/07/2018** à **13:42**

Bonjour je suis sans papier,et il ya un homme de 56 ans qui m'a fait la cour,et comme j'ai refusé, il me fait un chantage,qu'il va envoyé la police chez Moi,ou des mecs en bas de immeuble,que je dois l'aimer, il se fait passer pour son fils,en me disant que le frère de sa copine est policiers qu'il va me renvoyer dans mon pauvre pays, il minsulte,me traitant de Satan,conne,saloppe,pauvre femme...pleins de gros mots,j'ai gardé mon calme par ce que je n'ai pas de papier, je voulais le répondre méchamment aussi mais m'a situation me fait peur,je ne sais pas si je peux montrer les messages comme preuves à la police sans avoir de problème, j'ai peur qu'il m'arrive quelques choses.merci

Par **amajuris**, le **30/07/2018** à **15:11**

bonjour,  
même sans papier, vous pouvez déposer une plainte mais comme le fait de séjourner en France (ou dans un autre pays) sans titre de séjour est une infraction pénale, vous pouvez avoir des ennuis avec les policiers même s'il existe une réponse du garde des sceaux, certes ancienne, qui indique:

" [...] l'identification des auteurs d'actes délictueux et l'effectivité du droit reconnu à toute personne de déposer une plainte nécessitent qu'un étranger en situation irrégulière victime d'une infraction pénale puisse porter plainte dans un service ou une unité de police judiciaire sans risquer de se voir inquiéter et de faire l'objet de poursuites pénales en raison de sa situation administrative". »"

salutations

Par **Edo7**, le **13/08/2019** à **21:18**

Bonsoir à tous,

JE suis sans-papiers et j'ai eu un accident avec une dame qui ne faisant pas attention elle m'a cassé mon nouveau téléphone iPhone totalement et le comble c'est qu'elle s'est foutue de ma gueule en disant des paroles blessantes c'est ainsi que j'ai interpellé la police qui m'a dit de déposer une plainte.

Je voulais avoir des conseils si c'est une bonne idée de porter la plainte merci.

Par **amajuris**, le **14/08/2019** à **10:41**

bonjour,

même si vous êtes en situation irrégulière (qui est une infraction pénale), vous pouvez déposer une plainte mais vous pouvez avoir des ennuis avec les policiers même s'il existe une réponse du garde des sceaux, certes ancienne, qui indique:

" [...] l'identification des auteurs d'actes délictueux et l'effectivité du droit reconnu à toute personne de déposer une plainte nécessitent qu'un étranger en situation irrégulière victime d'une infraction pénale puisse porter plainte dans un service ou une unité de police judiciaire sans risquer de se voir inquiéter et de faire l'objet de poursuites pénales en raison de sa situation administrative". »"

salutations

Par **Ouchene92**, le **27/05/2020** à **03:50**

Bonjour,

Je suis sans papiers, je travaille dans un restaurant de 20 h jusqu'à 4 h, il me paye 20 € la nuit, il y a beaucoup de travail pour moi je n'en peux plus. Quand j'ai voulu arrêter le travail il ne veut pas me payer et me menace d'appeler la police. Il me fait travailler dur, sans repos. Je

veut savoir si je porte plainte contre, lui il va m'arriver des problèmes avec la police ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **27/05/2020** à **07:47**

Bonjour,

Prenez contact avec une association d'aide aux réfugiés et, surtout, sans aller à la police, vous dénoncez ces fait à l'inspection du travail. Ce patron aura la désagréable surprise de recevoir la visite des agents assermentés de l'URSSAF ce qui entraînera un redressement sur les cotisations et charges sociales et une poursuite pénale pour travail dissimulé.

Par **amajuris**, le **27/05/2020** à **10:32**

bonjour,

même si vous êtes en situation irrégulière (qui est une infraction pénale), vous pouvez déposer une plainte mais vous pouvez avoir des ennuis avec les policiers même s'il existe une réponse du garde des sceaux, certes ancienne, qui indique:

"[...] l'identification des auteurs d'actes délictueux et l'effectivité du droit reconnu à toute personne de déposer une plainte nécessitent qu'un étranger en situation irrégulière victime d'une infraction pénale puisse porter plainte dans un service ou une unité de police judiciaire sans risquer de se voir inquiéter et de faire l'objet de poursuites pénales en raison de sa situation administrative". »"

salutations

Par **Rd-Michel**, le **13/11/2020** à **11:51**

Bonjour,

je suis un sans papier à qui une personne a tenté une fraude à la banque en déposant un cheque volé dans mon compte, sous prétexte d'une accompte pour une prestation de service qu'il a demandé dans un site de recherche d'emploi, mais en trop et il a réclamé de lui virer le trop percus.

J'ai toute de suite appelé la banque pour retirer le cheque de mon compte mais leur reaction était tardive, le cheque a été déjà enlevé de mon compte par opposition et ma propre banque m'a conseillé de porter plainte.

J'ai tout les preuve que j'ai pas encaissé le cheque moi même mais a été faite par un tiers personne mais pas moi (sms, mail, appel, ainsi que mes demande auprès de ma banque pour retirer le cheque de mon compte)

Qu'est ce que je risque si je ne porte pas plainte? ou si je porte plainte comme ils ont suggéré?

Suis en situation dangereuse actuellement?

Par **amajuris**, le **13/11/2020** à **13:14**

bonjour,

vous avez été victime d'une anarque bien connue.

c'est bien vous qui avez retiré l'argent de votre compte pour le donner à votre escroc ?

d'être sans papier ne vous interdit pas déposer une plainte.

lisez ma précédente répons en date du 27/05/2020.

salutations

Par **Rd-Michel**, le **13/11/2020** à **13:55**

Non, je lui ai rien donné, il a remis sur mon compte un cheque volé de 1800 Euro alors que ma prestation est de 300 euro et il m'a demandé de lui viré la différence, chose que j'ai pas fait, maintenant, le cheque a été retiré de mon compte mais j'ai bien peur que le proprio du cheque volé va me poursuivre, tout en sachant que j'ai déjà alerté ma banque mais leur réponse etait tardive.

Actuellement, je sais pas que faire.

Un conseil?

Par **Visiteur**, le **13/11/2020** à **14:22**

Bonjour

Pour quelle raison craignez vous que le titulaire du compte émetteur du chèque volé , vous poursuive ?.

Dans ce cas, prenez les devants en déposant une plainte pour escroquerie.

Par **Kk**, le **19/06/2021** à **21:17**

Bonjour

Je viens prendre conseil quand j'avais pas de papier j'ai travailler avec les papiers de quelqu'un qui a refuser de me donner 2 mois de salaire puis-je allé porter plainte maintenant ?  
Oubien je peux plus rien faire ?

Cordialement

Par **Wassim1675**, le **28/05/2022** à **21:17**

Bonjour,

Je suis sans papiers et hier une personne m'a menacé avec une arme à feu dans restaurants j'ai appelé la police et ils ont arrêté et ils me demandent de porter plainte sauf que j'ai peur et même si je suis traumatisée et je me sens plus en sécurité

Je tiens à préciser que la personne a dit à la police qu'elle voulait tuer quelqu'un pour voir sa fait quoi

Merci de me répète car cents très urgent

Bien cordialement

Par **Afta**, le **25/09/2022** à **21:13**

Bonjour je suis en situation irrégulière est ce possible de porte plainte à un escroc j'ai lui est donné un colis pour l'envoyer à mon pays. C'est fait 5mois maintenant je l'appelle il décroche pas mon appel ni à un SMS. J'ai les factures mais j'ai peur Vu ma situation. Aider moi. Bien cordialement

Par **amajuris**, le **26/09/2022** à **09:49**

bonjour,

comme déjà indiqué dans la discussion, même en situation irrégulière, une personne peut déposer une plainte.

salutations

Par **Candy33flo**, le **08/10/2022** à **11:09**

Bonjour j ai un ami sans papiers qui est victime d une arnaque à la banque en effet une personne a ouvert deux compte bancaires en ligne au nom de mon ami à son insu et il a déposé des chèques sans provisions pour une somme total de 75000e la banque de France a envoyé un courrier lui indiquant les sommes qu il devait il souhaite porter plainte mais vue qu il est en situation irrégulière peut il porter plainte sans risquer une expulsion

Par **Nag@**, le **16/11/2022** à **15:15**

Bonjour,

J'avais des projets de mariage avec mon petit ami, dans la même veine, je lui ai prêté de l'argent pour s'acheter une voiture (6000 €). Non seulement il a abusé de moi et m'a chassé en me disant qu'il ne me donne ni mon argent, ni la voiture. Et m'envoie des textes pour me dire qu'il ne me doit rien. Actuellement, je suis dans la rue. Il vit dans la maison que je l'ai trouvée avec une autre femme. Présentement j'ai reçu un oqtf pour non renouvellement de titre de séjour pour étrangers malade.

Que dois-je faire ?

J'ai toutes les conversations de nos échanges par whatsapp.

Merci de me répondre.

Par **Violence**, le **23/04/2023** à **23:57**

Bonjour je suis sous oqtf et il y a 4 mois pour que ça finisse mais je viens de subir une violence conjugale dont mon mari avec qui nous sommes mariés au pays mais nous vivons ici en France lui a ses papiers et moi et ma fille mineure en situation irrégulière et j'ai peur d'aller porter plainte à la police de peur que ça me cause du ennui ou d'être expulsé

Par **amajuris**, le **24/04/2023** à **10:19**

bonjour,

vous avez le droit de déposer une plainte pour violence contre votre mari mais cela n'interdit pas aux services de police de mettre en application l'OQTF décidée par la préfecture.

salutations